

Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA) – Partie III B6a – Places d'atterrissage en montagne

du 27 juin 2007

1. Le 27 juin 2007, le Conseil fédéral a pris la décision suivante:

Vu le rapport d'examen de mai 2007 établi par l'Office fédéral du développement territorial, le Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), partie III B6a – Places d'atterrissage en montagne, est approuvé.

2. Le PSIA partie III B6a, le rapport explicatif et le rapport d'examen y relatifs, ainsi que les parties conceptionnelles n° I à IIIB approuvées le 18 octobre 2000 peuvent être consultés

sur Internet à l'adresse:

<http://www.bazl.admin.ch/themen/lupo/00293/00363/index.html?lang=fr>

ou sur demande, durant les heures de bureau, auprès de:

- l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, téléphone 031 325 80 66
- l'Office fédéral du développement territorial (ARE)
Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen, téléphone 031 322 47 34

10 juillet 2007

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)